

Compte Épargne Temps La direction renie ses engagements

La dernière réunion du 9 décembre 2010 a vu l'entreprise marteler ses intentions. Si la négociation n'aboutit pas vers la remise en cause du CET actuel, elle brandit à nouveau son arme de destruction massive : la dénonciation juridique de l'accord qu'elle estime « dévoyé ». Elle se rétracterait ainsi, sans vergogne, de sa propre signature qui date de seulement 4 ans ! Comment négocier sous le coup d'une telle menace ?

Quelle confiance peut-on avoir envers une direction qui renie ses propres engagements ?

A ce jour, les informations reçues de la part d'ASF concernant les éléments par catégories et filières professionnelles (congés, jours de récupération, RTT, etc.) qui alimentent le CET sont loin d'être suffisantes. Ce bilan est pourtant indispensable pour comprendre les raisons d'utilisation du CET avant de réformer - à la hussarde - comme le souhaite l'entreprise !

Dans l'attente des éléments demandés, la CFDT a rappelé qu'elle avait transmis à la direction ses revendications dès le mois d'octobre ([disponibles sur notre site, dans la rubrique Courriers](#)). La direction fait la sourde oreille et s'enferme dans un mutisme aux allures de réformisme dogmatique !

Les salariés qui ont alimenté leur CET doivent conserver leurs droits !

ERRATUM...DE LA DIRECTION

Lors de cette réunion, l'entreprise a contesté les chiffres mentionnés dans notre tract du 6 décembre, où nous indiquions que les fonds du CET représentaient 22 millions d'euros (32 selon la DRH). La CFDT a maintenu son estimation... et la direction a fini par reconnaître qu'elle s'était...trompée....de 10 millions d'euros ...excusez du peu !

La prochaine « négociation » est prévue le 18 janvier 2011.